



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2021

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 6 janvier 2021 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) (téléconférence), Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant, M. Robert Lambertz et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire de la ville centrale, soit la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance ordinaire a lieu à huis clos et certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par cellulaire ou tout autre moyen de communication disponible.

NOTE : Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec le 24 décembre 2020 (numéro 1358-2020), la population de Rivière-Rouge est de 4 467 et celle de La Macaza est de 1 111.

Par conséquent, pour l'année 2021, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,57 voix.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 05.

001/06-01-2021-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 8 décembre 2020
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 8 décembre 2020
- 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 2.1 Aucun

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 3.1 Aucun

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

- 4.1 Aucun



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2021

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2020
- 5.2 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour une étude de faisabilité dans le cadre du projet d'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Aucun

7. TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Aucun

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Versement des subventions à des organismes sans but lucratif pour 2021

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

- 9.1 Aucun

10. DIVERS

- 10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 11.1 Aucun

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

- 12.1 Aucun

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

002/06-01-2021-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

003/06-01-2021-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1) DU 8 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 8 décembre 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 8 décembre 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

004/06-01-2021-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2) DU 8 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 8 décembre 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 8 décembre 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

005/06-01-2021-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

006/06-01-2021-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de décembre 2020, totalisant 41 498,66 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

007/06-01-2021-A

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ DANS LE CADRE DU PROJET D'ABOLITION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza et la Ville de Rivière-Rouge ont discuté des perspectives d'avenir pour leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza et la Ville de Rivière-Rouge envisagent de demander l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que l'Agglomération de Rivière-Rouge, la Municipalité de La Macaza et la Ville de Rivière-Rouge considèrent qu'il est opportun d'étudier conjointement les implications d'une telle abolition;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2021

CONSIDÉRANT qu'une telle étude permettrait aux municipalités de prendre une décision éclairée en vue de demander au gouvernement d'abolir l'Agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que les municipalités souhaitent poursuivre leur collaboration en privilégiant la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que l'étude viserait également à identifier les champs de compétences municipales où la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou de ressources permettrait de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser la desserte de services, tout en remplaçant les services actuellement offerts par l'Agglomération;

CONSIDÉRANT que l'étude identifierait les modes de coopération appropriés aux besoins des municipalités;

CONSIDÉRANT qu'une telle étude nécessite la formation d'un comité de travail conjoint entre les municipalités et l'Agglomération, lequel aurait le mandat de réaliser l'étude avec l'assistance d'un consultant responsable de coordonner la démarche, d'informer les conseils municipaux de l'avancement des travaux et les consulter au besoin;

CONSIDÉRANT qu'une telle étude serait rendue publique afin que les citoyens puissent la consulter;

CONSIDÉRANT le devis technique présenté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Céline Beauregard

Et résolu à l'unanimité :

- De solliciter l'assistance financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une étude conjointe sur les implications de l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge et l'identification des possibilités de coopération intermunicipale;
- De mandater le maire de la Ville de Rivière-Rouge, la mairesse de la Municipalité de La Macaza et leurs directeurs généraux respectifs afin de faire tous les actes et de signer tous les documents nécessaires à l'obtention de l'assistance financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et à la réalisation de cette étude.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

008/06-01-2021-A

VERSEMENT DES SUBVENTIONS À DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF POUR 2021

Il est proposé par Mme Karine Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés à la liste du budget 2021 de l'Agglomération totalisant un montant de 11 000 \$, telle que préparée par Mme Martine Vézina, directrice du Service des finances de la ville centrale, pour l'année 2021, le tout en suivant la procédure suivante :

- que le Service des finances fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2021, dès réception d'une recommandation de versement provenant de la direction du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique ou de la directrice générale de la ville centrale, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Étant donné la situation exceptionnelle liée à la COVID-19, la présente séance a lieu à huis clos conformément aux directives ministérielles.

Le maire, M. Denis Charette, mentionne que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, n'a reçu aucune question concernant la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 19 h 17.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire